

Communiqué à la presse le 2 février 2000 suite au jugement relatif à l'affaire de la roue de Bollement

Roue de Bollement : la facture est salée !

Hier, mercredi 2 février, a eu lieu à Aarberg, le procès relatif à l'affaire de la roue de Bollement. Connaissant les juges bernois, on avait à craindre le pire. Rappelons qu'un militant jurassien était accusé tout simplement de vol alors que de notre côté, nous prétendions qu'au contraire, les voleurs étaient ces militaires qui nous avaient naguère dérobé la roue et que la Banque cantonale à son tour devait être traitée de receleuse.

À l'évidence, le juge était dans l'embarras. Et c'est fort heureusement qu'il reconnût les motifs politiques du dossier. Par exemple, la roue de Bollement aurait pu tout simplement faire partie du partage des biens entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura sans que la banque n'eût quoi que ce soit à dire.

Le verdict est tombé après plusieurs heures de palabres. La facture est salée et c'est le Groupe Bélier qui va casquer. On devra déboursier un montant de l'ordre de 18'000.- francs (amende, facture de la banque + intérêts, frais d'avocats de la banque, frais de procédure) sans compter nos propres frais d'avocats. Mais le juge reconnaît les motifs politiques de l'affaire et le vol n'est pas retenu ! De ce côté, c'est la victoire totale et c'est bien la première fois qu'un juge bernois abonde dans notre sens : la roue tourne !

Dans l'attente des considérants du jugement, le Groupe Bélier va étudier la possibilité de mettre sur pied un comité de soutien. En outre, maintenant que les menaces de poursuites s'estompent, il faudra bien que les responsables du patrimoine et les autorités jurassiennes daignent s'intéresser à l'affaire. Nous les attendons d'ores et déjà ... avec nos conditions !

Groupe Bélier